

## Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage s'appuie sur des groupes de travail restreints, choisis en son sein. A visée opérationnelle, le comité de pilotage accompagne dans le détail la mise en œuvre, l'utilisation et le développement des actions et ressources engagées, propose des axes de réflexion, de formation et des outils pédagogiques, ainsi que des espaces d'échanges. En fonction des sujets et des besoins, ce comité peut s'adjoindre à titre consultatif tout opérateur culturel ou personnalité compétente. Chacune des parties mobilise pour ce partenariat les moyens dont elle dispose, en fonction de ses possibilités, et assure le rayonnement et la diffusion de cet outil par le canal de ses supports d'information.

### ***Au titre des opérateurs de l'état le comité de pilotage est composé :***

- de l'IA-DASEN,
  - pour la DSDEN de la Lozère, de l'Inspecteur de l'éducation nationale, en charge du dossier EAC, et de son équipe composée des Conseillers pédagogiques départementaux arts et culture (APV & EM) et du coordinateur EAC et Culture scientifique et technique du le second degré.
  - de la DAAC du rectorat de l'académie de Montpellier
  - de la DRAC Occitanie (Conseillers Action culturelle et territoriale et par domaine)
  - du directeur de la DDCSPP
  - du Directeur de CANOPE de la Lozère,
  - d'un représentant des Principaux de Collège,
  - d'un représentant des Proviseurs de Lycée et lycées professionnels,
  - d'un représentant de la DRAAF
  - d'un représentant de l'enseignement privé
  - du responsable de site de la FDE-ESPE de Mende
- Ou de leurs représentants

### ***Au titre des collectivités territoriales :***

- du Président du Conseil Général de la Lozère, ou de son représentant, Directeur des services de l'enseignement et de la culture
- des représentants des élus (enseignement et culture)
- de représentants des maires

### ***Au titre du Conseil régional :***

- d'un représentant de l'éducation culture et jeunesse

### ***Au titre des partenaires culturels :***

- les représentants des structures culturelles ayant un service éducatif
  - O Directeur des Archives départementales
  - O Directeur de Scènes croisées
  - O Président de « L'Enfance de l'art »,
  - O Président du PAH,
  - O Directeur du PNC,
- des représentants des associations complémentaires de l'école Publique (FOL, OCCE, PEP)
- un représentant du Réseau éducation environnement Lozère (REEL 48)